

Conducteur de train

RNCP40000 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31840
Code(s) ROME	N4301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/12/2024
Date d'échéance	18/12/2029

Certificateur(s)

SNCF VOYAGEURS · SIRET : 51903758408747

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le transport ferroviaire est en croissance rapide en France et en Europe. Il répond à des attentes collectives en matière de développement durable alors que les demandes de mobilité des personnes et des marchandises s'affirment toujours plus fortes. En France, en 2019, ont été transportés 1,88 milliard de passagers et les prévisions de 2020 étaient de 4,7 millions de voyageurs supplémentaires, et de 7 millions à l'horizon 2025. Malgré les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur le secteur du transport de voyageurs et marchandises, le bilan fait état d'une hausse générale de la fréquentation des trains dès la fin des périodes de confinement.

Les enjeux environnementaux, la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et la priorité donnée aux transports du quotidien, l'ouverture à la concurrence, les évolutions technologiques mises en place pour répondre aux besoins de développement de l'offre ferroviaire, nécessitent une vigilance à porter sur le métier de conducteur de train, tant en terme de volume adéquat que de niveau de compétences.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du titre conducteur de train mène principalement les activités suivantes :

- prépare et organise son travail sur son lieu de prise de service et avant le départ du train,
- assure la conduite des trains, en situations normales et dégradées,
- participe à la maintenance des engins moteur avant, pendant et après la conduite du train,
- communique (par oral, par écrit ou directement avec les systèmes d'informations embarqués) auprès de différents interlocuteurs (en charge de la circulation / régulation des trains, de maintenance des engins et matériels, clients du train),
- fait le bilan sur son activité, en fin de service,
- observe et signale tout événement pouvant présenter un risque pour la sûreté des biens et personnes,
- met en œuvre les procédures liées à la sécurité du personnel et des circulations avant, pendant et après la conduite du train.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les principales compétences attestées se déclinent comme suit :

Préparation et organisation du travail sur le lieu de prise de service avant le départ du train

- Emporte et consulte les documents et matériels nécessaires pour assurer son service.
- Identifie les éléments du parcours et de l'engin susceptibles d'influencer la marche du train à partir des informations recueillis (vitesse limite, ligne, ...).

- Réalise les essais et les contrôles préalables sur l'engin moteur (frein, ...) afin de savoir s'il est apte à assurer le parcours.
- Se prépare pour avoir un comportement nécessitant une grande vigilance et sans distraction.
- Différencie les caractéristiques utiles de l'engin moteur suivant les modes de traction, et en déduit la méthode de conduite spécifique à avoir.
- S'assure que toutes les conditions sont remplies pour réaliser la conduite du train (paramétrages KVB, vitesse limite).
- Gère le temps à consacrer aux phases préparatoires pour respecter l'horaire fixé.

Conduite des trains

- Détermine et réalise les opérations adaptées à la mise en mouvement du train (signalisation, processus de départ).
- Applique les opérations de mise en vitesse en tenant compte en permanence des indicateurs de puissance et de l'adhérence.
- Régule « l'effort de traction » en tenant compte de la masse du train, du profil de la ligne et de la conduite économique.
- Détermine, anticipe et gère la vitesse en fonction de l'horaire, la ligne et la signalisation.
- Définit le point de mise en action et ajuste l'intensité du freinage en fonction du point d'arrêt et des conditions météorologiques et d'adhérence pour effectuer un arrêt en douceur.
- Identifie les indices d'alerte et les événements inhabituels (anomalies), les différencie et réagit par des actions réflexes et selon les prescriptions du référentiel conduite.

Participation à la maintenance des engins moteur avant, pendant et après la conduite du train

- Identifie et situe les appareils de commande, de mesure et de contrôle du train.
- Utilise méthodologiquement ces appareils pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'engin moteur.
- Détecte les différents indices de non-conformité (lampes, bruit, signalement, ...) pour identifier les anomalies, et les annoter sur le carnet de l'engin moteur.
- Assure les opérations courantes d'entretien préventif (contrôle des niveaux, purge).
- Apprécie la gravité du non-fonctionnement d'un appareil et ses conséquences.
- En cas d'anomalie sur l'engin moteur, réalise certaines opérations de dépannage conformément au guide de dépannage (remplacer un fusible, réenclencher un disjoncteur, ...) et les contrôles nécessaires pour assurer la poursuite du train.
- Avise au travers des outils à disposition (registre papier ou informatisé) le service de maintenance sur l'état de l'engin moteur.
- Réalise la visite à l'arrivée de l'engin moteur.

Communication (oralement, par écrit ou directement avec les systèmes d'informations embarquées) auprès de différents interlocuteurs (en charge de la circulation / régulation des trains, de maintenance des engins et matériels, clients du train)

- Identifie tous les moyens de communication à disposition et leur fonctionnalité (radio sol-train, téléphone de voie, ...)
- Utilise efficacement les techniques et les moyens de communication et d'information (sonorisation pour informer la clientèle, affichage lumineux, ...).
- Identifie les bons interlocuteurs et les modes de transmission en fonction de la situation, en situation normale ou perturbée.
- Distingue les événements caractéristiques de la situation rencontrée et les informations à transmettre dans un message général.
- Maîtrise les langages et formule un message clair, concis, et approprié, en respectant les codes et acronymes.
- Participe à l'échange, avec une description fidèle à la situation et apprécie la fiabilité des informations reçues (collationnement).
- S'adapte à l'interlocuteur pour que le dialogue aboutisse au but recherché.

Rendre compte après l'arrivée du train dans une visée d'amélioration

- Rend compte par écrit, sous une forme structurée des événements significatifs.
- Renseigne les documents prévus.
- Dégage les éléments significatifs de sa pratique pour en faire un bilan visant à améliorer les gestes métier, et si besoin, la réglementation
- Partage les faits significatifs (quasi-accident, ...) pour lui-même et la collectivité.

Mise en œuvre des procédures liées à la sécurité du personnel et des circulations avant, pendant et après la conduite du train.

- Assure sa propre sécurité (déplacements dans les emprises, accès cabine, ...).
- Maintient et adapte l'intensité de sa vigilance en fonction de la situation rencontrée.
- Détermine à tout moment sa position sur la ligne parcourue à l'aide des points kilométriques et/ou des points remarquables.
- Identifie toute anomalie concernant l'infrastructure en surveillant la voie, la caténaire et ses abords afin d'éviter les incidents/accidents dus à des obstacles.
- Prend des mesures de protection et d'alerte en cas d'incident / accident / incendie en réalisant, si nécessaire, une couverture d'obstacle.
- Gère les priorités d'action par l'appréciation du degré d'importance des prescriptions réglementaires et techniques, et de l'aspect sécuritaire.
- Prend les mesures nécessaires pour immobiliser son train en utilisant le procédé adéquat (freins d'immobilisation, cales).
- Estime le temps de « réponse » et de réalisation lié aux circonstances et aux événements, afin d'assurer la régularité.
- Détermine et respecte les types de marches particulières du train (marche à vue, marche prudente, ...), pour être en mesure d'arrêter le train en cas d'obstacle / danger.
- Évalue et respecte les conditions de reprise de marche après un arrêt, notamment après un incident.
- Identifie tout fait en lien avec la sûreté (comportement suspect, acte de malveillance) et applique la procédure adéquate selon les prescriptions du référentiel conduite.

Blocs de compétences

RNCP40000BC01 — Pas de bloc de compétences pour ce métier dont l'accès est réglementé

LISTE DE COMPÉTENCES

Sans objet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Sans objet

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le conducteur de train peut exercer dans les entreprises de transport ferroviaire de voyageurs, titulaires d'un certificat de sécurité les autorisant à faire circuler des trains sur le réseau ferré national (SNCF Voyageurs, Thalys, Eurostar, Trainitalia, Thelo, Ouigo vitesse classique, CFFCO, KEOLIS, ELIPSOS, ...).

Le conducteur de train peut aussi travailler chez des Opérateurs privés ferroviaires (OPF) sur certains territoires hors réseau ferré national, ou dans des entreprises de transport de marchandises, ou encore dans des entreprises de maintenance des installations ferroviaires (Fret SNCF, Naviland Cargo, Captrain, Ecorail, Sibelit, Normandie Rail services, SNCF Réseau, RATP, Eurotunnel, CEGELEC Eiffage, TSO, Systra, ...)

Il s'agit d'entreprises de taille très diverses

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur.trice de train :

Chez SNCF Voyageurs et les autres sociétés de transport de Voyageurs, cela correspond aux emplois de conducteur.trice de manœuvre et de lignes locales (CRML) ou conducteur.trice de ligne (CRL) et conducteur.trice de tram train (CRTT)

Dans les entreprises du secteur, cela correspond le plus souvent à des emplois d'agent de conduite, conducteur de ligne du réseau ferré, conducteurs d'engins de traction ferroviaire, ...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification des conducteurs de train est encadrée par :

- la Directive 2007/59 CE du parlement européen et du conseil en date du 23 octobre 2007, sur la sécurité des chemins de fer communautaires

Elle a été transposée en droit Français par

- Le Décret n° 2019-525 du 27 mai 2019 relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire
- Le Décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

- et l'Arrêté du 6 août 2010 dans sa version consolidée du 10 août 2018 relatif à la certification des conducteurs de train.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 400 €
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 668
Jugés difficiles à recruter	28 %
Emplois saisonniers	73 %
Familles professionnelles (FAP)	J3X44 — Conducteurs sur rails et d'engins de traction

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Contrat de professionnalisation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis à l'entrée en formation, en cohérence avec les conditions d'abstention de conducteur de train, sont les suivants :

- être âgé d'au moins 18 ans
- être titulaire d'un certificat d'aptitude physique en cours de validité
- être titulaire d'un certificat d'aptitude psychologique en cours de validité
- justifier de la détention d'un diplôme de l'enseignement de niveau 3 minimum (CAP/BEP) ou de tout diplôme reconnu équivalent dans l'Union européenne.
- La maîtrise du niveau de langue française requis est réputée atteinte par la détention d'un diplôme délivré par l'éducation nationale ou d'une attestation du niveau B1* remise par un organisme habilité (*selon le cadre européen commun de référence pour les langues)

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les prérequis pour se présenter à l'examen de certification sont les suivants :

- être en possession d'une licence de conducteur valide,
- être en possession de l'attestation de réussite à la formation "initiale" conducteur de train" délivré par l'organisme de formation conduite ferroviaire, agréé par l'EPSF, certifié Qualiopi et reconnu par le certificateur SNCF Voyageurs

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Le jury est composé du directeur d'établissement, ou de son représentant (président) , accompagné d'un ou plusieurs assesseurs (cadres RH, responsable sécurité, responsable formation, cadre Traction examinateur des différentes épreuves, mais ne devant pas avoir participé, en tant que formateur, à la formation des candidat.es), et d'un ou deux représentants du personnel, autant que possible externes à l'organisation.

Le président s'efforce à avoir autant que possible une représentation équilibrée homme / femme

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé d'un Expert national Traction (président du jury), d'un dirigeant de proximité conduite et/ou d'un formateur de l'Université Nationale de Formation Traction, d'un représentant du personnel, et d'une personne extérieure à l'entreprise.

Le président s'efforce à avoir autant que possible une représentation équilibrée homme / femme

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	14 758 €
Selon la branche	13 053 € – 15 402 €
Prise en charge	Branches concernées
14 758 €	Valeur par défaut · 211 branches
15 402 €	CPNE de la branche ferroviaire
13 053 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	18/12/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2029
Date de dernière délivrance possible	18/12/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	690	0	100 %	100 %
2022	371	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP37326

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40000/>